Concours central d'animaux reproducteurs

RACE CHEVALINE

Voici le palmarès des prix attribués à l'occasion du concours central des animaux reproducteurs de Paris :

4e catégorie. — Race de trait. — 1re section : Poulains entiers âgés de 2 ans. — Mention : Jean-Bart-de-Tilloy et John-Bull-de-Tilloy, à M. Prosper Leleu, de Tilloy (Nord).

1re prime : Robuste, à M. Albert Pâture, à Taisnières-sur-Hon ; Vainqueur, à M. Germain Sénéchal, au Quesnoy.

2e section. — Pouliches âgées de 2 ans. — 2e prime : Bouffetout, à M. Gustave Langrand, à Beaurain ; 1er prix : Mexico-Du-Tronquoy, à M. Albéric Lefebvre, à Landain (Nord).

3e section. — Etalons de 4 ans et au-dessus. — 1re prime : Major-de-Sachant, et 5e prime : Gentleman, à M. Prosper Leleu.

4e section. — Pouliches âgées de 3 ans. — Mention : Belle-Fleur, à M. Gustave Langrand ; et Dynamo, à M. Prosper Leleu.

5e section. — Juments de 4 ans et au-dessus. — 3e prime, Belle d'Or, à M. Gustave Langrand ; 4e, Princesse, au même ; mention, Belle-Fleur, à M. Albéric Lefebvre.

1re prime, Emotion, à M. Prosper Leleu ; mention, Histoire, à M. Prosper Leleu.

7e section. — Etalons âgés de 3 ans. — 1re prime, Cocardon, à M. Prosper Leleu ; 3e, Monsieur, à M. Albert Pâture.

8e section. — Etalons âgés de 4 ans et au-dessus. — Mention, Boër, à M. Prosper Leleu ; 1re prime, Indigène, à M. Gustave Langrand ; 2e, Gaulois, à MM. Ernest et Georges Mesures, à Hénichin ; 3e, Gouverneur, à M. Prosper Leleu.

9e section. — Pouliches âgées de 3 ans. — Prix d'honneur et 1re prime, Clairette-D'Ovillers, à M. Gustave Langrand.

10e section. — Juments âgées de 4 ans et au-dessus. — 1re prime Wasa, à M. Prosper Leleu ; 2e, Charlotte-D'Ovillers, à M. Gustave Langrand ; 3e, Heree d'Inchy au même ; 4e, Hirondelle, à M. Prosper Leleu, et Héliotrope, à M. Gustave Langrand.

2e division. — Race boulonnaise. — 11e section. Poulains entiers, âgés de 2 ans. — Mention : Jongleur et Joubert, à M. Calais, à Nielles-les-Calais ; 3e, Jourdain, à M. Calais ; 4e, Jarnac, Juvigny et Journy, au baron d'Herlincourt, à Bergigny ; 5e, Jupiter, au baron d'Herlincourt. Prix d'honneur et 1re prime, Javénal, à M. Le Gentil, à Betreval, commune de Vieil-Hesdin ; 2e, Jupiter, à M. Le Gentil ; 3e, Jovial, à M. Henri Lemaître, à Wierre-Effroy.

12e section. — Etalons âgés de 3 ans. — 1re prime, Imposant, au baron d'Herlincourt ; 4e, Iosco et Ismael à M. Le Gentil ; 4e, Impartial et Imprévu, à M. Jules Calais ; 2e, Impérieux, à M. Ludovic Gallet, à Beuvry ; mention, Isai, à M. Le Gentil ; 3e prime, Isocrate, à M. Le Gentil ; 4e, Iseberg, à M. Henri Lemaître ; mention, Imposant, à M. Henri Lemaître.

13e section. — Etalons âgés de 4 ans et au-dessus. — 1re prime, Fermez, à M. Le Gentil ; 2e, Gentrem, à M. Lefort, à Wittes ; 3e, Goëthe, à M. Le Gentil ; 4e, Holocauste, à M. Gaston Dekérvé, à Offekerque.

4e prime, Forban, à M. Le Gentil ; mention, Héros, à M. Lemaître.

14e section. — Pouliches âgées de 3 ans. — 1re prime, Irène, à M. Calais, à Nielles-les-Calais ; 2e, Immortelle, à M. Flahaut, à Lieu-Saint-Amand (Nord) ; mention, Elégante, à M. Paul Mecoemaecker, à Loobergbie (Nord) ; 2e prime, Ismène, à M. Le Gentil ; mention, Idylle, au même.

15e section. — Juments âgées de 4 ans et au-dessus. — Mention, Caprice, à M. Le Gentil ; 1re prime, Marquise, à M. Jules Verlingue, à Beuvrequin ; 3e, Mina., à M. Le Gentil ; 2e, Beuvrequen ; 3e, Mina, à M. Le Gentil ; 4e, Gentil.

Acte de sabotage à Fenain

Un nouvel acte de sabotage a été commis dans la soirée de jeudi, sur la voie ferrée de Somain à Orchies, aux territoires d'Erre et de Marchiennes.

En se rendant à son travail à la gare de Fenain, vendredi vers 4 heures du matin, le facteur Goulen aperçut que le fil du disque à distance de la bifurcation d'Erre-Est avait été coupé au kilomètre 239-966, ainsi que celui du disque de la gare de Fenain-Nord, au kilomètre 232-764 et que la sonnerie de ce disque fonctionnait d'une façon continue.

Il en avertit ses chefs qui firent immédiatement remettre les signaux en état, et qui constatèrent qu'on avait également tenté de couper deux fils télégraphiques de l'Etat et un poteau situé à proximité du kilomètre 232-764.

De l'enquête ouverte par M. le commissaire de surveillance administrative de Somain, il résulte que ce méfait a dû être commis jeudi avant dix heures du soir car, à cette heure-là, l'aiguilleur Dinaluin, de la bifurcation d'Erre, avait remarqué que la sonnerie électrique fonctionnait sans interruption.

L'enfant et l'épingle

UN BEBE VALENCIENNOIS AYANT AVALE UNE EPINGLE, CELLE-CI VOYAGEA, CINQ JOURS DURANT, A TRAVERS SON CORPS FRELE SANS Y CAUSER DE DOMMAGE.

Ces jours derniers, un enfant de deux ans et demi avalait, en jouant, une épingle de quatre centimètres environ, avec tête de fantaisie grosse comme un petit pois. Sur les conseils de leur médecin, les parents allèrent trouver à Lille un spécialiste de la radiographie, qui soumit l'enfant à un sérieux examen. Mais la spécialiste ne découvrit rien et déclara tout net aux parents qu'on s'était trompé, que l'enfant n'avait pas avalé la moindre épingle. Or, voici que, exactement cinq jours et cinq heures après l'« ingestion », l'enfant vient de rendre... la plus naturellement du monde, dans ses délections, l'épingle qui a voyagé dans son corps, la tête en avant, sans que la pointe ait piqué le moindre organe.

Si l'on considère ce qu'est le « système » intestinal d'un enfant de cet âge, dont les « boyaux » enchevêtrés n'ont guère plus d'un centimètre de diamètre, il faut reconnaître que dans son exode de cinq jours passés l'épingle s'est des plus heureusement comportée.

Arrestation d'un escroc à Hazebrouck

IL FIT DES VICTIMES A LA GORGUE, A ARMENTIERES, HOUPLINES ET ROUBAIX.

Jean Olmeto, 36 ans, né à Feu, se disait apparenté à une noble famille corse et médecin. Sous ces dehors, il en fit héberger par M. Delacherie cabaretier à La Gorgue, et chez divers restaurateurs d'Armentières et d'Houplines.

A Roubaix, Olmeto se présenta comme représentant d'une grande maison d'automobiles et neveu d'un commissaire de police. Il sans doute M. Coupilland, juge d'instruction d'Hazebrouck, ne sait-il point tout encore.

Le double crime du 28 août 1907 à Tourcoing

VANDAMME S'EST ECHAPPÉ DU BAGNE

Le 28 août 1907, on découvrait, dans une maison située boulevard Gambetta et portant le n° 42 à Tourcoing, habitée par Mme Vandamme, les cadavres de Mlles Pauline Allentin, 31 ans, originaire de Bergues, servante de Mme Vandamme, et Madeleine Van Wertieghem, fille d'un tailleur, demeurant rue Nationale, 17. Les deux malheureuses avaient été frappées avec une brutalité inouïe.

Le coupable, Paul Vandamme, 41 ans, neveu de le propriétaire de la maison du crime, et se disant représentant de commerce, demeurant à Lille, rue de la Monnaie, 93, se constituait prisonnier à Lille, le soir du crime.

Condamné à mort par la Cour d'assises du Nord, Vandamme fut gracié et envoyé au bagne.

On annonce qu'il aurait réussi à s'évader et en présence s'avait été constatée à Dunkerque.

A L'EXPOSITION DE CHARLEROI

Dimanche, le comité de l'exposition ménageait une cordiale réception à de nombreux journalistes venus de tous les points du pays et même de l'étranger, qui ont manifesté leur admiration devant l'entreprise colossale qui a presqu'aussi grand aspect qu'une exposition internationale.

Mardi a eu lieu l'inauguration, par M. Hubert, ministre du Travail, de l'immense hall des machines. Une foule de notabilités industrielles et commerciales assistait à cette cérémonie. Après un discours de M. Jules Hénin, président, et une réponse de M. le ministre, les invités ont visité non seulement le hall des machines, qui présentait une animation extraordinaire, mais aussi le hall de l'industrie, le palais de la femme, le palais des Beaux-Arts et l'Université du Travail.

On sait que le Palais des Beaux-Arts comprend un salon d'art ancien où l'on est parvenu à réunir de nombreux chefs-d'œuvre des maîtres de la Wallonie, et un salon d'art moderne qui compte quantité de toiles remarquables.

Le succès de notre exposition s'affirme de jour en jour et les exposants comme le public attendent impatiemment la visite de Leurs Majestés le roi et la reine qui aura lieu incessamment.

Le Monument J.-B. Trystram à Dunkerque

Les préparatifs pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire de J.-B. Trystram sont activement poussés.

Déjà s'élèvent des tribunes-portes sur le parcours que suivra M. le Ministre des Travaux publics qui, en la nuit, doit présider la cérémonie, le 25 courant.

De nombreux ouvriers sont occupés à la décoration de la place du Leughenaer.

On termine actuellement l'installation du piédestal du monument et l'on espère que la statue pourra être posée mercredi.

La Musique des Canonniers de Lille à Dunkerque

Cette vieille et excellente musique, si bien dirigée par M. Charles Hiver, donnera un concert demain dimanche à Dunkerque, à l'occasion de la remise d'un étendard à la Société des Anciens Artilleurs de cette ville, par M. le général Plastey, gouverneur militaire de Dunkerque.

Elle trouvera à Dunkerque un accueil sympathique et les applaudissements que lui méritent sa valeur et ses quatre-vingt-dix-neuf ans d'existence — car quelques mois encore et elle sera centenaire.

A La Brayelle-lez-Douai

Louis Bréguet, volant devant une commission militaire, a atteint l'altitude de 300 mètres en 7 minutes. Les pilotes Thieulin et Debessy ont ensuite, chacun une heure durant, volé au-dessus de la campagne avec 305 kilos de poids utile.

Les pilotes de Montalant, Pichet ont également effectué de beaux vols au-dessus de la campagne. Puis ce fut le lieutenant Ludman qui fit quelques vols d'entraînement avec passager.

Un certain nombre d'officiers du 43e d'infanterie, et de sous-officiers des régiments du 1er corps d'armée, qui suivent à Lille un cours spécial, sont venus visiter, vendredi après-midi, l'aérodrome de la Brayelle.

Le lieutenant Ludman partira samedi matin pour Reims.

Conseil de Préfecture du Nord

Le Conseil de Préfecture du Nord s'est réuni en séance publique, vendredi, à 2 heures et demie de l'après-midi. Il était ainsi composé : M. Grand, vice-président ; MM. Ricard et Régnier, le premier remplissant les fonctions de commissaire du Gouvernement ; M. Guerley, greffier. Voici les principales affaires qui furent appelées :

M. Leroque, syndic de la faillite de M. Evrard-Eliez, réclame à la commune de Bertainmont une somme de 6000 francs que l'ancien maire de cette localité aurait remise à divers entrepreneur pour construction d'un mur et d'une grille à l'école de filles.

Le Conseil se déclare incompétent, les constructions en question n'ayant pas été soumises au Conseil municipal de Bertainmont et ne présentant pas le caractère de travaux publics.

Dans cette affaire, Me Herbecq, avocat au barreau d'Avesnes, représentait M. Leroque et Me Plouvier, de Douai, la commune de Bertainmont.

Vient ensuite une protestation électorale. M. Luthier Mirland, adjoint au maire de La Flamengrie, proteste contre l'élection, comme conseiller municipal, de M. Soupart, qui réside à l'étranger. Il fait constater une infraction à l'art. 31 de la loi municipale du 5 avril 1884, qui ne permet pas qu'un quart des conseillers municipaux d'une commune réside à l'étranger.

L'affaire est mise en délibéré.

Un différend particulièrement intéressant est celui qui sépare le service des Postes et Télégraphes et la Compagnie des tramways Lille-Roubaix-Tourcoing. A cette-ci, celle-là réclame 41.000 francs de dommages-intérêts parce que, dit M. Raynal, ingénieur des P. T. T., les courants vagabonds de l'R. L. R. T., atteignant 3 volts — ils ne doivent légalement dépasser 1 volt — ont détérioré pour la valeur sus-indiquée les installations des P. T. T.

Me Boaduel, pour la Compagnie des Tramways, demande le rejet de la plainte, arguant de ce fait que l'E. L. R. T., dont les installations sont antérieures à celles des P. T. T., a payé à l'Etat une somme de 140.000 francs, avec la convention que l'Administration des Postes prendrait toutes précautions qu'elle jugerait utiles, concernant la protection de ses installations futures.

L'affaire est mise en délibéré et la séance est levée.

Carnet du Lecteur

NÉCROLOGIE

A Guines. — On annonce la mort survenue mercredi, à l'âge de 72 ans, de M. Eugène d'Angerville, ancien adjoint au maire de Guines, ancien conseiller d'arrondissement.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui samedi 17 juin, à 10 heures du matin.

FUNÉRAILLES

A Boulogne-sur-Mer. — Aujourd'hui samedi, seront célébrées les funérailles de M. Charles-Victor Loy, percepteur en retraite, ancien lieutenant-colonel commandant le 1er régiment de marche des mobilisés du Nord.

Réunion à la maison mortuaire, 34, boulevard du Prince-Albert, à 9 heures un quart précises.

Le corps sera conduit à la Gare Centrale, pour être dirigé sur Froges, où se fera l'inhumation dans le caveau de famille.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Facteurs des Postes

Sont nommés à Arras, MM. Dubus, caporal au 2e régiment de tirailleurs algériens, et Martière, caporal au 25e bataillon de chasseurs à pied.

Sapeurs-Pompiers

Sont nommés dans le Pas-de-Calais :

MM. Blouvier, capitaine à Neuville-Saint-Vaast ; Ségard, lieutenant à Neuville-Saint-Vaast ; Corin, sous-lieutenant à Neuville-Saint-Vaast.

LILLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 16 Juin 1911

La pénétration des lignes Mongy. — On confirme les votes émis dans une précédente séance.

Le Conseil municipal, qui s'était réuni le 9 juin s'est rassemblé de nouveau hier soir. Il avait été convoqué d'urgence par M. le Maire, pour examiner une seconde fois la question de pénétration en ville des lignes Mongy, dont on parla au cours de la précédente séance. On sait qu'à cette date nos conseillers, revenant sur une décision prise en 1907, s'étaient opposés à l'entrée à l'intérieur de Lille, des cars Mongy. Après avoir demandé que la ligne Lille-Armentières n'atteignît pas plus loin que la place Tourcoing, ils avaient également émis le vœu que la Compagnie ne puisse pas construire dans nos rues des voies destinées à relier ces diverses lignes.

Néanmoins, M. le Maire n'a pas cru que les votes émis dans ce sens définissaient assez nettement l'attitude de la municipalité en face de la Compagnie et c'est pour cette raison qu'il a tenu à réunir ses collègues. On dit qu'il y aurait d'autres motifs, mais sur ceux-là on observe un mutisme absolu.

La séance a été ouverte à neuf heures.

S'étaient fait excuser, MM. Dembrine, Danchin, Legrand-Herman, Baudon, Gobert, Colliot.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité, M. le Maire prend la parole. Il dit pour quelles raisons il a réuni le Conseil municipal en séance extraordinaire.

« Ce n'est pas pour confirmer, déclare-t-il, la décision prise au cours de la séance du 9 juin, mais pour la renforcer. Je n'avais pas d'autre part, à ce moment, les documents nécessaires pour éclairer la religion de mes collègues. C'est après avoir fait une étude plus approfondie de la question que j'ai résolu de vous convoquer. Je vous ai fait connaître la lettre de M. Faure, directeur de la Compagnie des tramways électriques Hilois. M. le secrétaire va vous faire connaître d'autres protestations. »

Le secrétaire donne alors lecture d'un de ces documents concernant la ligne Lille-Wambrechies dont la Compagnie Mongy demande l'exploitation.

M. le Maire, exprimant son avis à ce propos, ne voit aucun inconvénient à ce que la Compagnie construise sa ligne suivant le tracé indiqué. Celle-ci paraît l'intéresser d'autant moins qu'elle doit suivre, pour arriver à Lille, la voie menant à Roubaix. Cependant il craint que la place du Théâtre ne devienne une espèce de gare, car c'est là en effet que sera le point terminus des lignes Lille-Roubaix, Lille-Tourcoing, Lille-Wambrechies et Lille-Haluin.

M. Ovigneur demande à M. le Maire d'insister auprès de la Commission d'enquête pour l'exécution immédiate de la ligne Lille-Haluin.

On parle ensuite de la ligne Lille-Armentières qui donnera lieu, au cours de la dernière séance, à une discussion longue et animée.

Le secrétaire donne connaissance de lettres du ministère et de résolutions du Conseil municipal prises en 1903.

M. le secrétaire signale également aux conseillers une lettre de la Compagnie des tramways électriques lillois qui proteste contre les prétentions de la Compagnie Mongy et fait remarquer que le projet qu'elle-même a établi répondrait beaucoup mieux aux désirs du public que celui de sa concurrente. Son tracé serait beaucoup plus court et moins dangereux.

La lettre de la Compagnie, ajoute M. le Maire, résume les arguments que nous avons exposés.

Après avoir fait l'historique des demandes de concessions faites par la Société Mongy, M. Delesalle rappelle les discussions qui eurent lieu au Conseil Général. Il remémore les votes émis par le Conseil municipal en 1907 et il poursuit : « J'avais cru, dans notre dernière réunion, que nous étions liés par des engagements, mais, réflexion faite, et après avoir examiné les documents, nous ne sommes nullement obligés d'accéder aux exigences de la Compagnie.

« D'autre part la demanderesse n'a pas rempli les conditions exigées puisqu'elle n'a pas exécuté les travaux dans le délai prévu. Enfin nous ne nous trouvons plus maintenant en présence de la Compagnie Mongy, mais d'une autre société, l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing. »

Nous ne sommes donc plus obligés de tenir l'engagement que nous avons pris en 1907. Après avoir montré qu'il est inutile de créer une concurrence à une Compagnie qui a de lourdes charges, M. le Maire donne lecture des conclusions suivantes :

Tramways de Lille à Armentières. — Dernier avis sur enquête

Le Conseil municipal réuni le 16 juin pour donner son avis définitif à l'enquête ouverte sur l'avant projet de la ligne de Lille à Armentières concédée à l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire.

Considérant que par ses délibérations en date des 18 juin 1902 et 17 avril 1903, le Conseil a énergiquement protesté contre la pénétration du réseau Mongy au cœur du réseau urbain.

Que, si par sa délibération du 12 avril 1907 il a donné une adhésion de principe à la pénétration de la ligne de Lille à Armentières jusqu'à la place de Rihaux, c'est que l'Administration se croyait pas à cette époque pouvoir se soustraire à cette obligation, dont elle a reconnu depuis tous les inconvénients.

Considérant d'ailleurs que cette délibération est aujourd'hui sans valeur puisque la Ville se trouve non plus en face de la Société Mongy concessionnaire d'un réseau départemental de 380 kilomètres, mais en face d'une Société nouvelle collectant la concession de la ligne Lille-Armentières distraite dudit réseau.

Que la concession de cette ligne avait été sollicitée antérieurement (en 1907) par la Société des Tramways de Lille qui ayant déjà son terminus à Lomme, paraissait tout indiquée pour poursuivre ses voies jusqu'à Armentières, en l'incorporant dans le réseau de Lille.

Que la Société des Tramways de Lille n'a jamais renoncé à sa demande de concession.

Considérant que la pénétration jusqu'au cœur de la Ville de la ligne projetée ou de toute autre est de nature à jeter le plus grand trouble dans la circulation charretière à laquelle l'enchevêtrement de nos voies de tramways urbains cause déjà tant de difficultés et tant de dangers.

Considérant que le tracé proposé par le rue des Stations double des voies existantes et peu éloignées, en leur faisant ainsi une concurrence condamnée en principe par les pouvoirs publics.

Considérant que les intérêts financiers de la Ville de Lille, liés à ceux de la Compagnie des Tramways dont elle aura le droit dès 1915 de reprendre elle-même l'exploitation, se trouveraient singulièrement lésés par cette concurrence d'une autre Compagnie exempte de toute redevance et de toute charge et jouissant d'une concession de 65 ans.

Considérant, en conséquence, que tout projet de pénétration ou de raccordement ne peut qu'être nuisible aux intérêts de la Ville et aggraver les dangers de la circulation généreie sans apporter à ses concitoyens aucun avantage appréciable.

Le Conseil confirme le vote déjà émis dans sa séance du 9 courant et donne mission formelle au Maire de protester à la Commission d'enquête contre la prolongation de la ligne, même sous forme de lignes de services, au delà de la place de Tourcoing.

Il renouvelle énergiquement sa protestation contre l'établissement des voies à tramways dans les rues ou places où la Ville a interdit ce mode de traction à la Compagnie des tramways urbains.

MM. Lemesne, Ovigneur, Wasselet et Lizegeois-Stix ayant successivement parlé de le vote de raccordement de la place du Théâtre à la place Rihaux, le rapport de M. le Maire, mis aux voix, est adopté. Ce rapport sera soumis aujourd'hui à la Commission d'enquête.

La séance a été levée à dix heures.

La manifestation Cléricale du 2 juillet à Roubaix

Un héros (?) lacère une affiche de protestation

Sur tous les murs de Lille, de Roubaix et de la région, a été placardée l'affiche suivante :

HOMMES LIBRES, DEBOUT !

Le 2 juillet prochain, sous prétexte d'amitié de gymnastique, toutes les forces cléricales de la région du Nord et de la Belgique se donneront rendez-vous à Roubaix et manifesteront sous la conduite du bouyeux archevêque Delamaire.

De quelque nom qu'ils l'appellent et quel que soit le motif qu'ils invoquent, cette manifestation sera :

UNE PROVOCATION A LA POPULATION ANTICLERICALE DE ROUBAIX.

UN DEFI A TOUS LES HOMMES DE PENSEE LIBRE.

L'Eglise veut étaler sa puissance amoindrie mais non encore abolie par quarante années de régime républicain.

Cette spectacle clérical dans la grande ville anticléricale de Roubaix, la grande cité ouvrière, serait donnée en exemple, le lendemain, aux cléricaux de toute la France où exploitée par leurs journaux contre tous les Penseurs Libres.

Hommes libres de tous préjugés religieux votre devoir est indiqué.

Devant l'ennemi clérical, on ne discute pas.

C'est encore la Pensée Libre qu'ils voulaient atteindre.

SOUVENEZ-VOUS DE PENSER !

Hommes libres, debout !

Debout contre les étouffeurs de la Pensée !

Debout contre les assassins de la Raison !

TOUS POUR MANIFESTER A ROUBAIX LE 2 JUILLET PROCHAIN.

La Pensée Libre.

Un exemplaire de cette protestation contre l'exhibition des soutanes blanches cléricales exposé à Lille sur la passerelle de l'angle des rues de la Bourse et des Trois Couronnes attirait hier soir l'attention de tous les passants, qui s'amusaient en regardant un médaillon illustrant cette affiche.

L'image déplut à deux curés qui vinrent avec une femme demander au poste de 1er arrondissement que la police enlevât immédiatement ce tableau. Il leur fut sagement répondu que l'affiche ne blessait pas la morale, qu'elle ne diffamait personne, enfin qu'elle était timbrée ; en conséquence, on ne pouvait la faire disparaître de la palissade.

Contre, « ces Messieurs » se retirèrent, mais leur attitude avait mis en transes belliqueuses un passant qui arracha la médaillon avec sa canne.

Ce geste magnanime enrivre les rires de la foule et on applaudit chaleureusement à l'arrivée de l'agent Dembedi qui conduisait le « Sauveur de la Religion » au Poste, où contravention lui fut dressée. C'est un nommé Louis B..., représentant en bois.

Monsieur le Maire polémique

En réponse à un entrefilet paru dans le « Réveil du Nord », à propos de marchandises de vaisselle installés rue de Béthune, M. le maire a envoyé à notre confrère la lettre suivante que nous publions à titre d'information :

« Lille, le 16 juin 1911.

« Le Maire de Lille

« à Monsieur le Rédacteur en chef

« du « Réveil du Nord, Lille.

« Monsieur le Rédacteur en chef,

« Dans votre journal du 16 juin et sous la rubrique « Une pétition », vous écrivez :

« L'administration municipale qui a l'habitude de surcharger de charges toujours nouvelles les bons Lillois...

« Je vous serais obligé de me signaler quelques-unes de ces charges nouvelles.

« Permettez-moi de profiter de l'occasion pour vous rappeler que le budget de cette année supporte du fait de la loi d'assistan-

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

LES DÉLIMITATIONS et la situation en Champagne

DANS L'EXPECTATIVE

Paris, 16 juin.

On mande de Reims qu'en raison de l'effervescence qui s'est manifestée sur divers points du vignoble à la nouvelle du vote du Sénat, la préfecture de la Marne a adressé cette nuit aux maires des communes du vignoble une note dans laquelle, après avoir mentionné les termes de l'ordre du jour du Sénat, elle ajoute que le gouvernement compte sur la clairvoyance et le bon sens des vignerons de la Marne pour attendre avec confiance les mesures appelées à remplacer le régime des délimitations administratives qui continuera à fonctionner jusqu'à l'adoption par les Chambres du projet du gouvernement.

A Bar-sur-Aube, les membres du comité central de défense viticole qui assistaient hier à la séance du Sénat, ont dû leur retour demandé aux vignerons d'attendre dans le plus grand calme le vote du projet de loi annoncé par le ministère de l'agriculture.

Toutes les troupes de la garnison de Reims sont consignées en cas d'alerte, et les troupes cantonnées dans le vignoble ont opéré toute la nuit des patrouilles.

L'application des Retraites Ouvrières

MAIRE SUSPENDU

Nevers, 16 juin.

Le Préfet de la Nièvre a pris un arrêté suspendant pour un mois, M. Bergery, maire de Bouhy, qui avait refusé d'établir les listes d'inscriptions pour les retraites ouvrières.

La Réforme électorale

Paris, 16 juin.

La commission du suffrage universel a apporté dans sa réunion d'aujourd'hui une nouvelle modification à la réforme électorale.

Elle a adopté le vote cumulatif limité, c'est-à-dire que le nom d'un candidat ne pourra être inscrit que deux fois seulement sur la liste. Avec cette modification, on sera obligé de compter les bulletins blancs.

Un nouveau rapport sera présenté à la Commission.

A la Commission du Budget

Paris, 16 juin.

La Commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Cochery. Elle a entendu le rapport de M. Péchadre sur le projet de services maritimes postaux avec les Antilles et les conclusions de M. Chaumet qui a insisté sur les nécessités d'assurer rapidement le vote du projet.

Après le départ de ce dernier, la Commission a abordé la proposition qui consiste à surseoir à l'examen du traité jusqu'à la présentation du projet relatif au service de New-York.

La Commission a ensuite adopté définitivement le rapport de M. Chéron sur le crédit de différents exercices ; ensuite elle a repoussé certains crédits demandés par l'Ecole nationale des Beaux-Arts à l'Académie de France à Rome.

La grève maritime internationale

Londres, 16 juin.

Un certain nombre de grands bâtiments, ancrés dans le port, sont encore sans équipage. A Southampton, on déclare que les deux tiers des marins de Londres sont susceptibles de se joindre aux grévistes, demain.

A la Commission des Douanes

LA VENTE DE LA NICOTINE

Paris, 16 juin.

La commission des douanes a entendu le rapport de M. Toy-Riont sur le projet de loi du Gouvernement tendant à placer la colonie de Saint-Pierre et Miquelon dans le second groupe des colonies, et a déposé des conclusions conformes aux propositions du Gouvernement.

Elle a entendu le rapport verbal de M. Pichon sur la proposition reprise par M. Posé, concernant la majoration des droits sur les poins d'épices étrangers, et a décidé de provoquer sur ce point une explication des ministres du commerce et des affaires étrangères.

M. Pichon a fait une nouvelle communication sur les ventes des alcooles à l'amiable et de la main à la main, qui seraient exécutées à des acheteurs étrangers par les manufactures de Lille et de Nancy.

La commission lui a donné mandat de s'entretenir de cette question avec le Gouvernement.

La Croix au docteur Guinard

Paris, 16 juin.

Le président du Conseil soumettra dès demain à la signature du Président de la République un décret conférant la croix de la Légion d'honneur au docteur Guinard qui a été grièvement blessé par un fou dans les circonstances que nous avons fait connaître.

Les nouvelles de la soirée donnent l'état du docteur comme désespéré.

Paris, 16 juin.

Nous avons fait prendre, à 1 heure du matin, des nouvelles du docteur Guinard.

Il nous a été répondu que l'état du blessé est toujours stationnaire.

Un Monument à Serpollet

Paris, 16 juin.

Ce matin, a eu lieu, place Saint-Ferdinand-des-Termes, parmi une assistance émue et recueillie l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Léon Serpollet, l'un des plus remarquables précurseurs de l'automobile.

Nul endroit ne pouvait être mieux choisi que ce quartier, berceau de l'industrie automobile, et le monument dû au ciseau du sculpteur Jean Boucher restera toujours comme un témoignage des qualités professionnelles et du caractère de l'éminent ingénieur.

M. Pierre Baudin, sénateur, présidait cette imposante cérémonie au cours de laquelle divers orateurs prirent la parole.

Ce fut d'abord M. Archdeacon, président du Comité, qui rappela la vie de celui dont, aujourd'hui, on célèbre la mémoire et dit combien sa mort survenue en pleine force lui une perte pour l'automobile.

Il dit sa joie de remettre à la Ville de Paris ce superbe monument.

Puis M. Ballif, président du Touring-Club accepta et remercia en termes chaleureux au nom de la Ville.

M. Loreau, régent de la Banque de France, parla au nom de l'Automobile-Club et à son tour M. Gaston Menier, sénateur, dit ce que fut la vie de Léon Serpollet.

M. Pierre Baudin termina la série des discours.

En termes émus, éloquents, il fit connaître cette existence toute de travail et de dévouement.

Et la foule s'écoula après avoir longuement applaudi.

Le sabotage des fils télégraphiques

Versailles, 16 juin.

Deux actes de sabotage viennent d'être commis : l'un à Montgeron où des fils de lignes télégraphiques ont été coupés et laissés sur place ; le second à Verrès, sur le P.-L.-M., où 26 fils du côté gauche et 44, du côté droit, ont été également coupés et laissés sur place. A ce dernier endroit, une étiquette a été placée portant cette inscription : « Organisation de combat pour la réintégration des cheminots et électriciens. » Une enquête est ouverte.

Le Congrès des officiers des douanes et le groupe de Lille

Paris, 16 juin.

Aujourd'hui, s'est ouvert salle du Globe, boulevard de Strasbourg, le Congrès Annuel des Officiers de douanes.

Le Congrès a désigné — le Conseil d'administration ne se représentant pas — le groupe de Lille pour former dans son sein, le nouveau Conseil.

Avant de lever la séance, le Congrès a donné son adhésion à la Fédération des fonctionnaires.

Accident à l'Aérodrome de Chartres

Chartres, 16 juin.

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit dans les circonstances suivantes à l'aérodrome de Chartres. L'aviateur Level qui participe à la course « Paris-Rome-Turin », venait de s'élever, sur un biplan, avec comme passager l'élève pilote Debévère, lorsqu'à une centaine de mètres de hauteur le moteur cessa brusquement de fonctionner. Le pilote songea à opérer une descente en vol plané, mais au même instant, par suite d'un fort coup de vent, l'appareil se cabra et se retourna sur l'aile gauche. Le biplan descendit avec une rapidité vertigineuse ; par un hasard miraculeux, alors qu'il se trouvait à une trentaine de mètres du sol, un autre coup de vent le redressa et le pilote put se rendre maître de son appareil.

L'atterrissage s'opéra néanmoins brusquement et le biplan fut presque complètement détruit. Les deux passagers en relevèrent avec seulement quelques blessures et contusions sans gravité.

Les aviateurs, qui n'avaient pas perdu leur sang-froid, ont été vivement félicités par les personnes qui avaient assisté à ce spectacle angoissant.

Au Concours Agricole

Paris, 16 juin.

Le Président de la République se rendra demain au Champ-de-Mars pour y visiter le concours général agricole qui s'ouvrira aux portes dimanche.

DANS LA RÉGION

Au Conseil d'État

ENQUETE SUR UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALAIS

Paris, 16 juin.

Le Conseil, vu la requête de M. Dijon, chef de bureau à la Mairie de Calais (Pas-de-Calais) contre une délibération en date du 7 août 1906 par laquelle le Conseil municipal de Calais, a rejeté sa demande d'indemnité pour brusques congédiement et révocation, décide, la délibération est annulée ; la Ville de Calais supportera les frais et paiera à M. Dijon une somme de 1425 fr.

DANS L'ARMEE

Paris, 16 juin.

Voici la liste nominative par corps d'armée des sous-officiers d'infanterie admis à la suite des épreuves écrites de 1911 à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'Ecole militaire d'artillerie et de génie :

15e régiment : Brideux et Modern, maréchaux des logis.

71e régiment : Canot et Croutaller, maréchaux des logis.

NORD

RAISINES

Vol. — On a volé 112 francs dans le tiroir du comptoir de Mme Spitzgerd pendant une courte absence de celle-ci.

La police enquête.

LE SPORT

Concours du 17 juin, à Saint-Ouen

Nos prédictions sont :

Prix de Chateaudun : Argonaute et Claude du II.

Prix de l'Armagnac : Montagnard et La Bidassoa.

Prix de Auxerrois : Mandrin et Hunting.

Prix d'essai des Trois Ans : Rapidre II et Makis.

Prix de Vienne : Montagnard et Sport II.

Prix de Bourbonnais : Centaure et Gaston-le-Polonais.